



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Agil

Date de révision 21-févr.-2022

Version 4 Remplace la version : 14-nov.-2017

Codes produit HRB00865-32

Date d'impression 21-févr.-2022

29933

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

## Agil

#### Autres moyens d'identification

Synonyms

Propaquizafop 100 EC

Substance pure/mélange

Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Herbicide; Utilisation professionnelle

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

ADAMA Northern Europe B.V  
P.O. Box 355  
3830 AK Leusden, The Netherlands  
Tel: (+31) (0) 33 2056800

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail

msds.ane@adama.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.  
BE : +32 70 245 245  
NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.  
DE : +49 30 19240  
Numéro d'appel d'urgence général : 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  
Contient Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P261 - Éviter de respirer les vapeurs/aérosols  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P308 + P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P391 - Recueillir le produit répandu

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement  
EUH208 - Contient ( propaquizafop ). Peut produire une réaction allergique

#### Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 1  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).  
SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

#### 2.3. Autres dangers

#### PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

#### Polluants organiques persistants

Sans objet.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	-	922-153-0		40-45	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) (EUH066)			01-211945109 7-39-0001
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated (7-15 EO)	78330-21-9	500-027-2		34-38	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
Propaquizafop	111479-05-1	-		7-12	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M=1 M=1	Aucune donnée disponible
Propylene carbonate	108-32-7	203-572-1	607-194-00-1	7-12	Eye Irrit. 2 (H319)			01-211953723 2-48-0001

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles..

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours: Attention à votre propre protection.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

#### Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

#### Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun(e) connu(e).

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Petit incendie** Agent chimique sec, CO2, jet d'eau ou mousse ordinaire  
**Incendie majeur** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression  
Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure  
Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse classique  
Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**A fire or explosion** Certaines peuvent être combustibles, mais aucune ne s'enflamme facilement  
Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement  
Certaines peuvent être transportées à chaud

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Risque pour la santé** Le contact peut provoquer des brûlures cutanées et oculaires  
Les ruissellements de maîtrise de l'incendie peuvent entraîner une pollution  
Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques  
L'inhalation de matière peut être nocive  
L'inhalation de poussières d'amiantes peut avoir des effets graves sur les poumons  
Certains liquides dégagent des vapeurs pouvant entraîner vertiges ou suffocation

**Mentions de déversement ou de fuite** Éviter l'inhalation de poussières d'amiantes  
Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée  
Prévenir la formation de nuages de poussières  
Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**Incinération** Si une cuve, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, ISOLER la zone dans un rayon de 800 mètres (1/2 mile) ; prévoir également une évacuation initiale dans un rayon de 800 mètres (1/2 mile)

**Déversement** Increase, in the downwind direction, as necessary, the isolation distance shown under "Public safety"

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

## **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisations identifiées**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage</b>	En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Aspect</b>			
État physique	: Liquide		
Couleur	: orange		
Odeur	: Aromatique		
Seuil olfactif	:		
pH	: 3 - 7	CIPAC MT 75.3	Aucune donnée disponible 1 %
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: 117.1	EEC A.9	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 0.99 - 1.09	CIPAC MT 3.1	20 °C
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
Température d'auto-inflammabilité °C	: 410	EEC A.15	
Température de décomposition °C	: Aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique mm <sup>2</sup> /s 40 °C	: 16.3	OCDE 114	
Tension superficielle	: 29.5	EEC A.5	20°C
Granulométrie	: Sans objet		

### 9.2. Autres informations

**Masse volumique apparente g/ml** : Sans objet

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

**Propriétés explosives** : N'est pas un explosif

Propriétés comburantes : Not oxidizing

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 423	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: > 5.15	Rat	OCDE 403	Concentration maximale pouvant être atteinte
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

#### Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

**Nom chimique**  
Propaquizafop : Non classé

**Cancérogénicité**  
**Nom chimique**  
Propaquizafop : Non cancérogène

**Toxicité pour la reproduction**  
**Nom chimique**  
Propaquizafop : Not toxic for the reproductive system

**STOT - exposition unique**  
**Nom chimique**  
Propaquizafop : Aucune donnée disponible

**STOT - exposition répétée**  
**Nom chimique**  
Propaquizafop : Aucune donnée disponible

**Danger par aspiration**  
**Nom chimique**  
Propaquizafop : Aucune donnée disponible

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**  
**Propriétés perturbatrices endocriniennes** : Aucune information disponible.

**11.2.2. Autres informations**  
**Autres effets néfastes** : Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Poisson CL50, 96 heures mg/l</b>	: 6.53	Rainbow trout	OCDE 203	
<b>Crustacés CE50, 48 heures mg/l</b>	: 12.9	Daphnia magna	OCDE 202	
<b>Algues CE50, 72 heures mg/l</b>	: 6.28	D. Subspicatus	OCDE 201	
<b>Autres végétaux CE50 mg/l</b>	: ----			Aucune donnée disponible
<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Poisson NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Crustacés NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Algues NOEC mg/l</b>	: 1.25	vert Algues	OCDE 202	
<b>Autres végétaux NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Toxicité terrestre</b>				
<b>Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg</b>				
<b>Nom chimique</b> Propaquizafop	: > 2000	Colin de Virginie	EPA 71-1	
<b>Abeilles DL50 par voie orale µg/bee</b>				
<b>Nom chimique</b> Propaquizafop	: >20	Apis mellifera	Toxicité aiguë par	Non toxique pour les



voie orale

abeilles Maximum  
atteignable  
concentration**12.2. Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique****Eau DT50 jours****Nom chimique**

Propaquizafop : 32 EPA-FIFRA 161-2/3 pH 7, 25 ° C

**Terrestre DT50 jours****Nom chimique**

Propaquizafop : &lt; 3 days 20° C

**Biodégradation****Nom chimique**

Propaquizafop : N'est pas facilement biodégradable OCDE 301 B

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage  
(n-octanol/eau) Log Pow****Nom chimique**

Propaquizafop : 4.78 OCDE 117

**Facteur de bioconcentration (BCF)****Nom chimique**Propaquizafop : 583 (Whole fish) Low potential for  
bioaccumulation in  
aquatic organisms**12.4. Mobilité dans le sol****Adsorption/désorption****Nom chimique**

Propaquizafop : 1028.60 OCDE 106 KOC

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices  
endocriniennes**

Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits  
inutilisés**Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément  
aux réglementations environnementales.**Emballages contaminés**Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et  
illégal.**Codes de déchets/désignations de  
déchets selon EWC/AVV****Autres informations**Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour  
laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Propaquizafop)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Propaquizafop), 9, III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6

### RID

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Propaquizafop)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Propaquizafop), 9, III
Danger pour l'environnement	Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

### IMDG

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Propaquizafop)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Propaquizafop), 9, III, Polluant marin
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.5 Polluant marin	P
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
IMDG Stowage and segregation	Category A Aucune information disponible
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

### IATA

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Propaquizafop)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

(Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Propaquizafop), 9, III

**14.5 Danger pour l'environnement** Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales** A97, A158, A197

**Code ERG** 9L



## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non commercial/désignation	Numéro(s) d'enregistrement	Date
Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

Sans objet

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

### Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Date de révision** 21-févr.-2022

**Motif de la révision** Changes made to the last version are labeled with this sign \*\*\*

### Abréviations et acronymes

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
CAS Number - Chemical Abstracts Service number  
EC Number - EINECS and ELINCS Number  
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances  
ELINCS - European List of notified Chemical Substances  
IATA - International Air Transport Association  
ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG - International Maritime Dangerous Goods  
LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population  
LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)  
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development  
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
STOT - Specific Target Organ Toxicity  
vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Classification of the mixture

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Méthode de classification

Classification basée sur les données de test.

Classification basée sur les données de test.

Classification based on the decision of the plant protection authority in Belgium.

Classification based on the decision of the plant protection authority in Belgium.

Classification basée sur une méthode de calcul.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

### Avis de non-responsabilité

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**